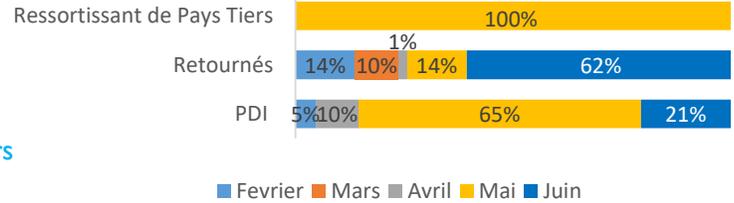


Le suivi des urgences (Emergency Tracking Tool, ETT) récolte des informations sur les déplacements soudains et importants des populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce rapport est une synthèse de l'ensemble des mouvements des populations engendrés par la crise touchant le bassin du lac Tchad, observés dans la province du Lac entre février et juin 2019 à travers cet outil. En effet, des groupes armés continuent d'attaquer régulièrement les populations civiles, particulièrement sur les îles du lac Tchad, les forçant à fuir vers d'autres localités. L'amélioration des conditions sécuritaires dans certaines zones précédemment abandonnées génère également le retour des ménages déplacés vers leurs localités d'origine. Dans les jours qui suivent leurs arrivées dans les lieux d'accueil, les personnes déplacées n'ont généralement aucune assistance disponible.

**Incidents** **10 026 Ménages (43 887 Individus)** **Populations déplacées par mois**

**18 attaques armées recensées\***

\* Ayant généré le déplacement de 50 personnes ou plus



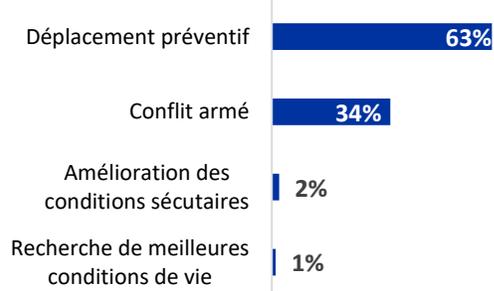
**Principaux lieux de départ**

Principales sous-préfectures de départ	Individus déplacés par sous-préfecture	Pourcentage sur le total des personnes déplacées
Bol	32070	73%
Kaiga Kindjiria	4728	11%
Ngouboua	2652	6%
Kangalam	2090	5%
Liwa	1500	3%

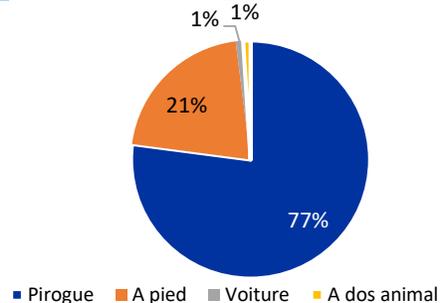
**Principaux lieux d'arrivée**

Principales sous-préfectures d'arrivée	Individus déplacés par sous-préfecture	Pourcentage sur le total des personnes déplacées
Bol	25055	57%
Baga Sola	11057	25%
Kaiga Kindjiria	3820	9%
Liwa	3025	7%
Ngouboua	930	2%

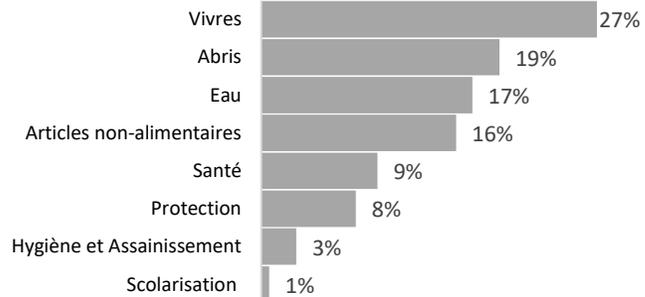
**Raisons de mouvements**



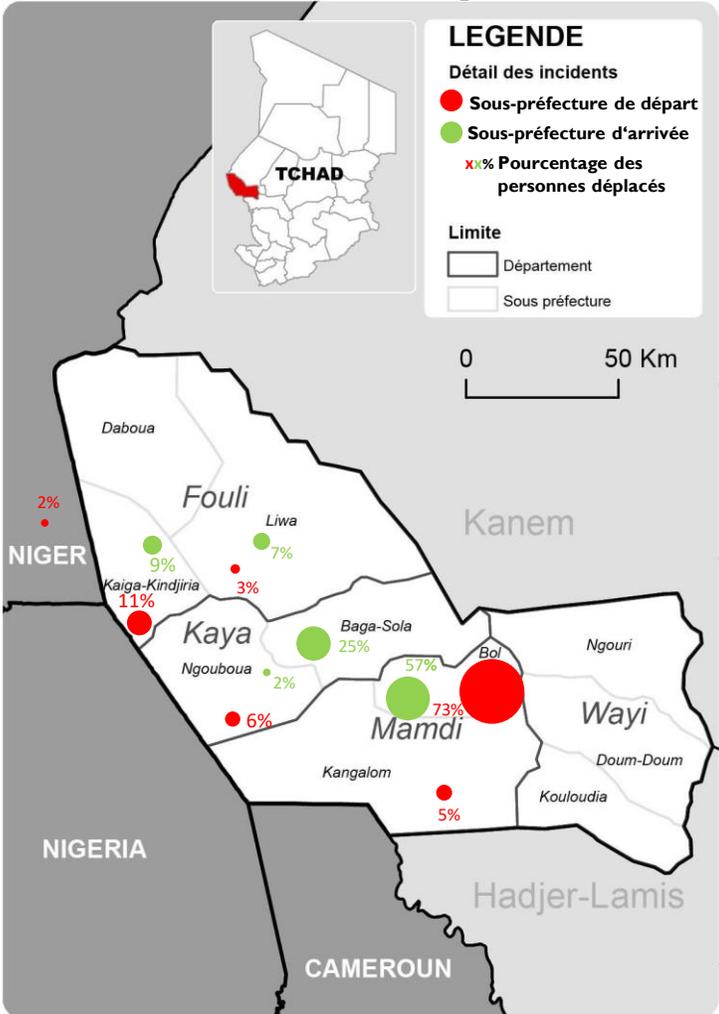
**Moyens de transport**



**Besoins prioritaires**



**Période considérée** : De février à juin 2019  
**Lieux évalués** : 19 sites et 10 villages



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.